

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition
écologique et solidaire
Transports

Direction générale de l'aviation civile

Décision du 28 mars 2019

fixant la composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du service des systèmes d'information et de la modernisation (DSI).

NOR : TRAA1909473S

(Texte non paru au journal officiel)

Le directeur du service des systèmes d'information et de la modernisation,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 3 mai 2018 portant création de comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail à la direction générale de l'aviation civile et à l'Ecole nationale de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté du 15 février 2019 fixant la répartition des sièges attribués aux représentants du personnel au sein du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du service des systèmes d'information et de la modernisation (DSI) ;

Vu le nombre de voix obtenues par les organisations syndicales lors des élections professionnelles organisées au sein de la direction générale de l'aviation civile en décembre 2018 ;

Vu les propositions de nomination formulées par les organisations syndicales représentées ;

Décide :

Article 1^{er}

Sont nommés représentants de l'administration au sein du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du service des systèmes d'information et de la modernisation (DSI) :

Président : Thierry ALLAIN, directeur du service des systèmes d'information et de la modernisation (DSI), ou son représentant.

Le responsable ayant autorité en matière de ressources humaines : Amélie DRION, chef du domaine gestion des ressources du service des systèmes d'information et de la modernisation (DSI), ou son représentant.

Article 2

Sont nommés représentants du personnel au sein du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du service des systèmes d'information et de la modernisation (DSI) :

Désignés par FEETS FO

En qualité de membre titulaire :

M. Hamed HACHEM

En qualité de membre suppléant :

M. Philippe MARTIN

Désignés par l'USAC CGT

En qualité de membre titulaire :

M. Pascal RECCHIA

En qualité de membre suppléant :

M. Nicolas MAHOUT

Désignés par le SPAC CFDT

En qualité de membre titulaire :

Mme. Isabelle PERRIN

En qualité de membre suppléant :

M. Dominique RUIZ

Article 3

La décision du 12 novembre 2018 fixant la composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du service des systèmes d'information et de la modernisation est abrogée.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et solidaire.

Fait le 28 mars 2019.

T. ALLAIN